

# COUPON-REPONSE

**(À compléter et à remettre OBLIGATOIREMENT  
dans le dossier d'inscription)**

Nom, prénom de l'élève : ..... Classe (en 2022/2023) : .....

Je ne dépose pas de dossier de demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année 2022/2023

Je dépose un dossier de 1<sup>ère</sup> demande de bourse sur critères sociaux ou je demande le réexamen de la bourse sur critères sociaux

Concerne toutes les nouvelles demandes (y compris élèves en provenance de 3<sup>ème</sup> – Education Nationale ou Enseignement Agricole) et les autres situations (redoublements, réorientations, changements durables de situation familiale ou professionnelle).

→ Compléter le dossier de demande de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole (cerfa n° 11779) en le récupérant auprès de l'établissement d'inscription ou en le téléchargeant sur l'un des sites internet du ministère chargé de l'agriculture, et le déposer avant le 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre :

- <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/fonctionnement/bourses>
- <https://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-de-lenseignement-secondaire-agricole>

Je bénéficie de la reconduction de ma bourse sur critères sociaux (ma situation familiale professionnelle n'a pas changé)

Mon enfant était scolarisé et boursier dans un autre établissement l'an dernier et je demande le transfert de ma bourse sur critères sociaux :

→ Fournir la notification d'octroi de bourse délivrée l'année précédente.

## Bourse au mérite sous réserve des résultats à l'examen en 2022

**A compléter uniquement si vous pensez prétendre à la bourse sur critères sociaux.**

Votre enfant n'a pas obtenu ou a obtenu sans mention ou une mention Assez Bien à son Diplôme National du Brevet (DNB): Il ne peut pas prétendre à la bourse au mérite.

Votre enfant est en attente des résultats du Diplôme National du Brevet (DNB) (dans la situation où votre enfant aurait une mention Bien ou Très Bien, transmettez le relevé de notes à l'établissement dans les meilleurs délais et au plus tard 1 mois après la notification)

Votre enfant a obtenu son Diplôme National du Brevet (DNB) avec mention Bien ou Très Bien :

Nouvelle demande (joindre le relevé de notes)

Renouvellement

(Uniquement à l'entrée en seconde et 1<sup>ère</sup> année de CAPa)

Fait à :

Le :

Signature :

Effectuez une simulation afin de savoir si vous pouvez prétendre à la bourse au vu de vos ressources :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Région :	Cadre réservé à l'administration	Année scolaire 2022/2023
Établissement :		Date de dépôt du dossier :

Lire la notice (pages 3 et 4 avant de remplir le dossier)

Le dossier (rubriques 1, 2 et 3) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.

Il est à déposer auprès de l'établissement d'inscription dès la rentrée scolaire et impérativement avant le jeudi 20 octobre 2022, accompagné des pièces justificatives (voir notice)

1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève				
L'élève pour lequel est demandée la bourse				
Numéro INA / Numéro INE		Date de naissance		
NOM	Prénom			
Nationalité	Fille <input type="checkbox"/>		Garçon <input type="checkbox"/>	
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme				
Le demandeur				
=> Vous êtes :	L'élève majeur <input type="checkbox"/>		Le représentant légal de l'élève <input type="checkbox"/>	
NOM	Prénom			
Adresse				
Code postal	Commune			
Téléphone	Courriel		@	
Activité professionnelle	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>		Si oui, profession	
Célibataire <input type="checkbox"/>	Divorcé (e) / séparé(e) <input type="checkbox"/>	En concubinage <input type="checkbox"/>	Marié(e) / pacsé(e) <input type="checkbox"/>	Veuf/veuve <input type="checkbox"/>
=> Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :				
NOM et prénom	Lien de parenté avec l'élève			
Adresse si différente				
Code postal	Commune			
Téléphone	Courriel		@	
Activité professionnelle	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>		Si oui, profession	
2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève				
=> Établissement fréquenté l'année précédente en 2021 - 2022 :				
Nom de l'établissement	Commune			
Classe	Code postal			
L'élève était-il boursier en 2021-2022 ?	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>		Avez vous perçu la prime d'équipement ?	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>
Année d'obtention du diplôme national du brevet	Mention obtenue		Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Assez bien ou aucune <input type="checkbox"/>	
=> Établissement fréquenté à la rentrée scolaire 2022 - 2023 :				
Nom de l'établissement	Classe			
Régime de l'élève :	Interne <input type="checkbox"/>		Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/>	Externe <input type="checkbox"/>

### 3 - ENGAGEMENT du demandeur

Je soussigné(e)

le représentant légal de l'élève

l'enfant majeur

**Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.**

**Date et signature**

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

### CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

#### CADRE ÉTABLISSEMENT

**Signature du chef d'établissement**, après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

**Date, signature et cachet de l'établissement**

#### CADRE INSTRUCTION

##### SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Enfants à charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

**Montant annuel de l'aide :**

**Observations éventuelles :**

## NOTICE

### Comment faire une demande de bourse nationale de lycée ?

- 1-Lire la notice.
- 2-Rassembler les documents justificatifs.
- 3-Remplir le formulaire en pages 1 et 2
- 4-Envoyer la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

### Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

### Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

### Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

#### Les élèves inscrits en classe de :

- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> au collège (établissement de l'éducation nationale) ;
- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole
- 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de CAPa.

#### Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

- Les apprentis (Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr> )
- Les étudiants inscrits en BTSa ou en CPGE (Pour en savoir plus rendez-vous sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr))

### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

#### 1. les ressources de la famille :

C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 qui est pris en compte.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge des deux conjoints qui sont pris en compte.

#### 2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal en année 2021:

- les enfants mineurs ;
- les enfants majeurs ;
- les enfants en situation de handicap.

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée. Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Nombre d'enfants à charge en 2021	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014 €	20 475 €	23 400 €	27 057 €	30 713 €	35 102 €	39 489 €	43 877 €

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> qui vous donnera une estimation de son montant.

### **Quels sont les documents justificatifs à joindre ?**

#### **Si vous déposez votre demande jusqu'en juillet :**

- Vous avez fait votre déclaration en ligne : copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2021.
- Vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite des revenus : copie de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2021.
- Votre RIB

Il faudra impérativement fournir l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 dès la rentrée.

**Si vous déposez votre demande après juillet :** L'avis d'imposition/non-imposition 2022 sur les revenus 2021 et votre RIB

#### **Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :**

##### **1- Si vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e) ou veuf(ve) :**

- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge et le(s) personnes bénéficiaire(s).

##### **2- Si vous vivez en concubinage au moment de la demande :**

- L'avis d'imposition/non-imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre concubin(ne).

##### **3-Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition :**

- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge ;
- Justificatif du changement de résidence de l'élève.

##### **4 - Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle :**

- Copie de la décision de justice désignant le tuteur ;

ou

- Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge.

### **Bourse au mérite**

#### **Qu'est-ce que la bourse au mérite :**

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » qui peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB).

#### **Qui peut y prétendre :**

Les élèves sortant de 3ème engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa.

**Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).**